

01 avr 2022 -18:07

Appartient à [Conseil des ministres du 1er avril 2022](#)

Dispositions diverses en matière d'Économie

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à apporter des modifications au Code de droit économique et aux lois ayant un impact sur l'économie.

L'avant-projet apporte les modifications législatives suivantes :

- modification du livre Ier « Définitions »
- modifications du livre III « Liberté d'établissement, de prestation de service et obligations générales des entreprises »
- modifications du livre IV « Protection de la concurrence »
- modifications du livre VI « Pratiques du marché et protection du consommateur »
- modifications du livre VII « Services de paiement et de crédit »
- modifications du livre VIII « Qualité des produits et des services »
- modifications du livre IX « Sécurité des produits et des services »
- modifications du livre XV « Application de la loi »
- modifications de la loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique
- modification de la loi du 13 juin 1969 sur l'exploration et l'exploitation des ressources non vivantes de la mer territoriale et du plateau continental
- modification de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs
- modification de la loi organique du 27 décembre 1990 créant des fonds budgétaires
- modification de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances
- modification de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises
- modification de la loi du 31 mai 2017 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile décennale dans le secteur de la construction
- modification de la loi du 17 mars 2019 portant l'introduction du procès-verbal électronique pour les services d'inspection du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie et modifiant le Code pénal social

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be